

L'accès au logement et à l'hébergement des publics prioritaires

Le système Priorité Logement (SYPLO)

Le droit au logement opposable (DALO)

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

SYPLO (système Priorité logement)

Une nouvelle application informatique pour la gestion du contingent préfectoral et le relogement des publics prioritaires

Mise en place décidée par les Préfets d'Île de France en 2011 sur proposition de la DRIHL pour :

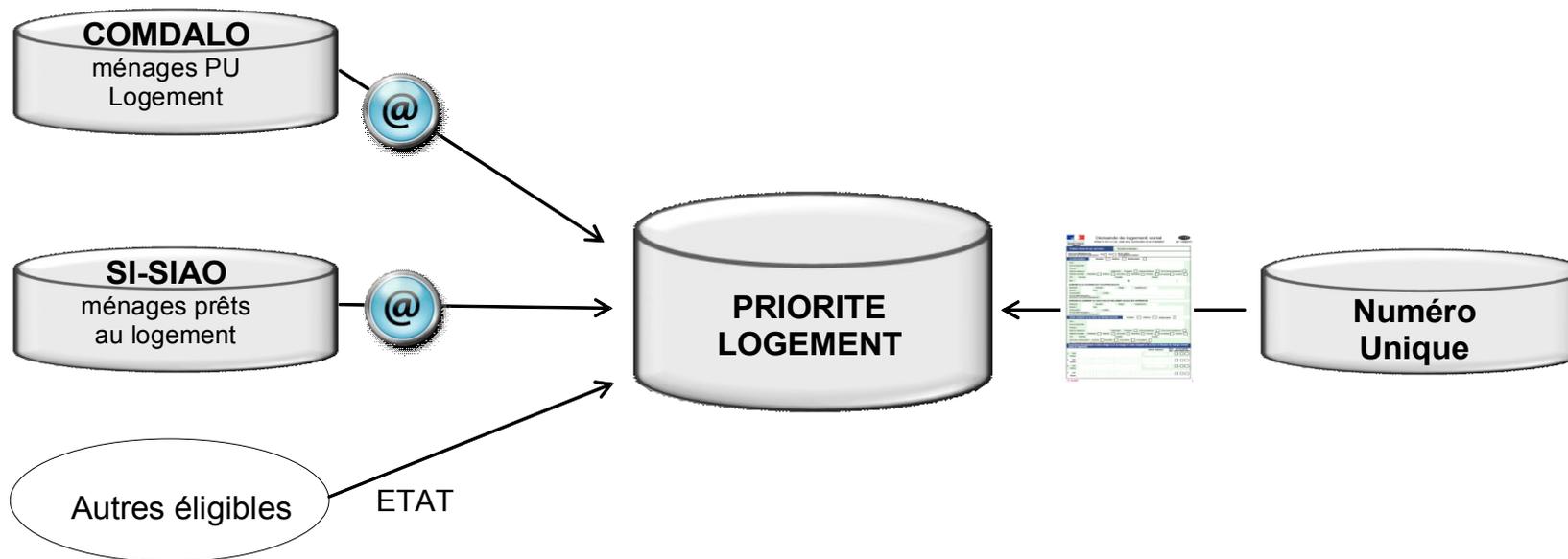
- améliorer la gestion du contingent de l'Etat et la rendre plus transparente
- permettre plus de relogements :
 - *de ménages reconnus prioritaires et à reloger d'urgence par les commissions du droit au logement opposable*
 - *de ménages labellisés au titre des accords collectifs*
 - *des ménages en situation d'urgence au regard du logement (insalubrité) ou du relogement (violences faites aux personnes)*

SYPLO

Ses avantages :

- **Son interconnexion avec plusieurs autres fichiers :**
 - **le fichier du numéro unique (FNU)**
 - **le fichier des commissions du DALO (comdalo)**
 - **Le fichier des Services Intégrés d'Accueil et d'Intégration (SIAO)**

Entrée des demandeurs dans PRIORITE LOGEMENT : schéma de synthèse



La procédure d'appel des Numéros Uniques des ménages éligibles au Contingent préfectoral est :

- automatisée pour les DALO et sortants d'hébergement
- manuelle pour les autres ménages éligibles

Pour chaque Numéro Unique appelé, l'import du CERFA sera automatisé (grâce à l'interface entre Priorité Logement et Fichier Numéro Unique)

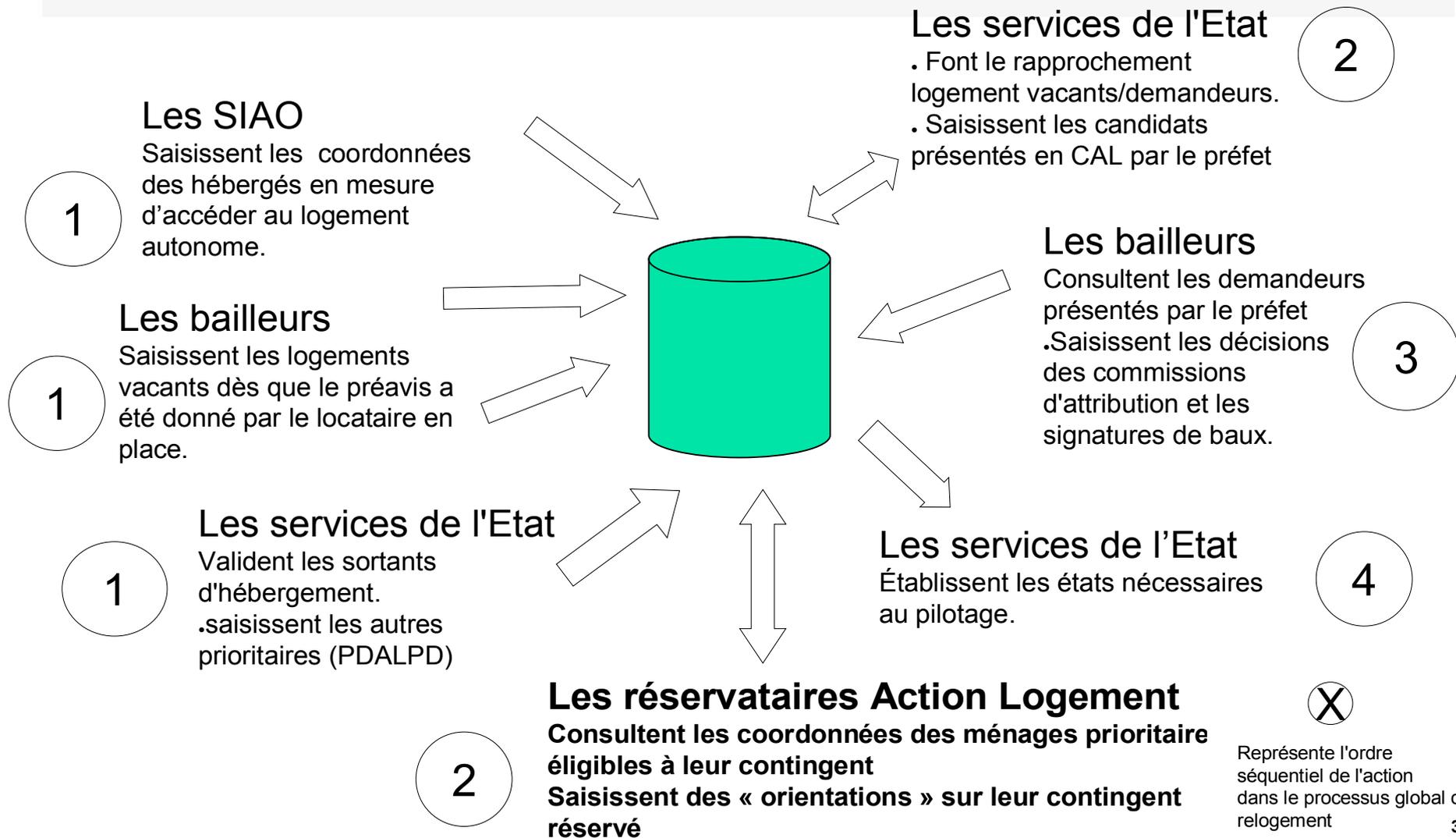
SYPLO

Ses avantages :

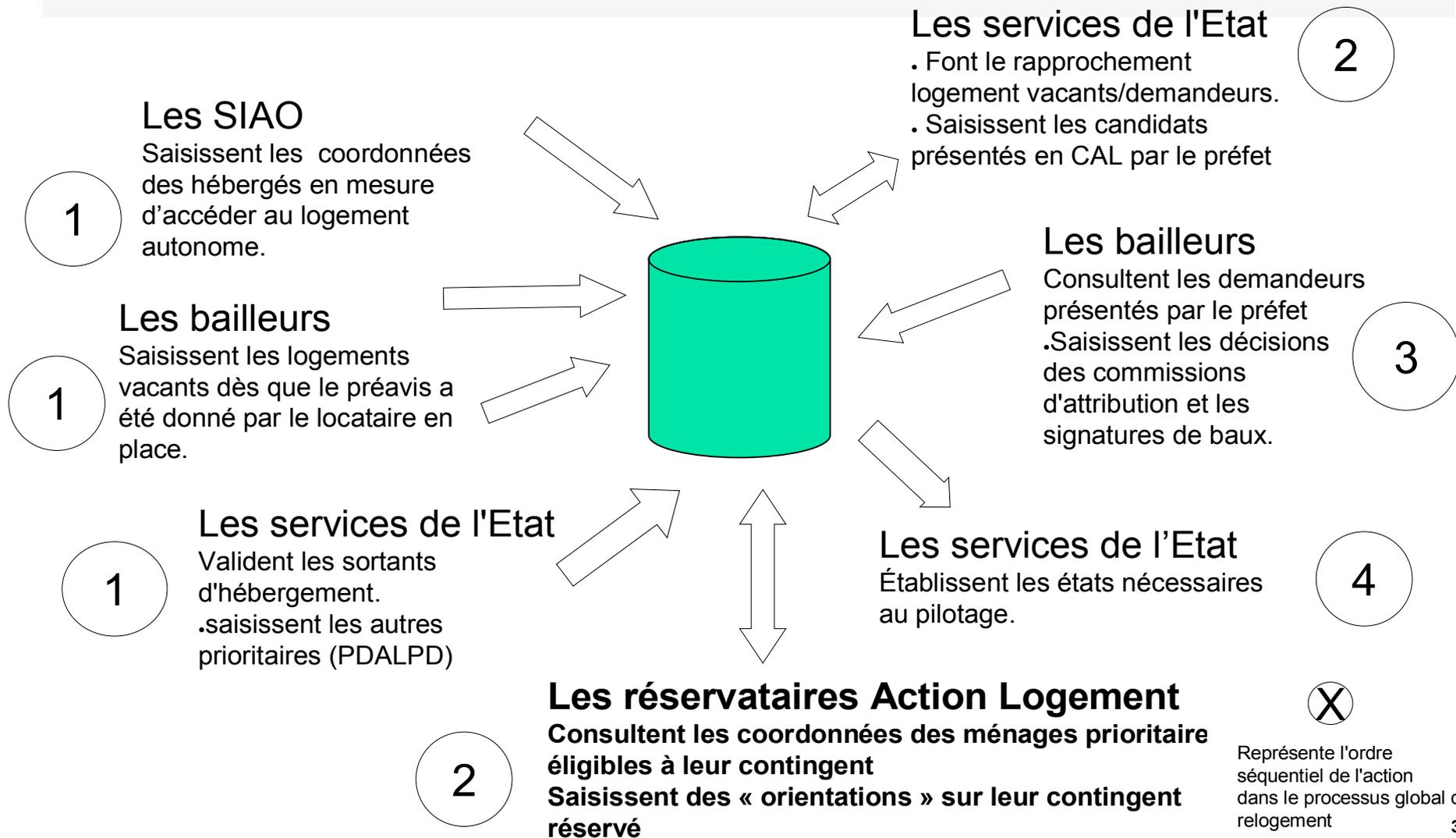
- la dématérialisation des échanges et des procédures avec les autres acteurs, notamment les bailleurs (gain de temps et diminution des coûts)
- le partage de l'information en temps réel avec les partenaires (bailleurs, Action Logement, SIAO)
- l'harmonisation, et le partage des critères de priorisation des ménages au niveau régional assurant un traitement équitable de tous les demandeurs
- La constitution d'un vivier régional de demandeurs prioritaires permettant de donner les mêmes chances aux ménages quel que soit leur département d'origine

SYPLO est aussi un outil de pilotage pour les services de l'Etat et tous les autres acteurs du logement qui l'utiliseront

ARCHITECTURE GÉNÉRALE du processus global de relogement dans SYPLO



ARCHITECTURE GÉNÉRALE du processus global de relogement dans SYPLO



SYPLO

Le déploiement de l'outil *(avec des accompagnements spécifiques mis en place par la DRIHL):*

- **implantation au sein du bureau logement de la DDCS en 12/2012**
- **formation des bailleurs organisée en plusieurs vagues à partir de 02/2013** *(à ce jour, seuls 2 organismes utilisent l'application dans le 95)*
- **utilisation expérimentale par le GIP HIS depuis 02/2013**
- **formation des SIAO depuis 03/2013** *(celle du SIAO du 95 aura lieu en 05/2013)*

Le droit au logement opposable *DALO Logement Val d'Oise – Chiffres clés au 31/12/2012*

DALO	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
dossiers reçus	3709	5200	4656	4295	4292	22152
dossiers avec AR	2851	3402	4118	4302	4294	18967
dossiers examinés en commission	2311	3166	3818	4495	4695	18485
Nombre de dossiers prioritaires et urgents (PU)	592	748	969	841	860	4010
relogés - accord CAL	190	558	640	611	600	2599
relogés (%/PU)	32%	75%	66%	73%	70%	65%
refus candidat	24	74	100	100	67	365
refus définitif bailleur	18	42	25	31	37	153
dossiers traités (relogés + refus)	232	674	765	742	704	3117

Le droit au logement opposable - Etude des relogements DALO inter-territoires en 2012 (contingent préfectoral et 1% mis à disposition)

		TERRITOIRE DE RELOGEMENT						
		CP	EVO	HD	RS	VM	VO/PF	Total
TERRITOIRE D'ORIGINE	CP	95		1	4	5	5	110
	EVO	3	93	1	3	2	8	110
	HD	2	2	6	2	3	2	17
	RS	18	6	11	145	31	1	212
	VEX			2				2
	VM	5	4	2	13	88	6	118
	VO/PF	3		1		2	25	31
	Total	126	105	24	167	131	47	600

Le droit au logement opposable *DALO Hébergement Val d'Oise – Chiffres clés au 31/12/2012*

DAHO	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
dossiers reçus	246	783	1328	1342	1181	4880
dossiers examinés en commission	189	670	1272	1417	1142	4690
Nombre de dossiers prioritaires et urgents (PU)	102	336	518	559	496	1515
relogés hébergés - accord structure	18	85	227	232	255	817
relogés (%/PU)	18%	25%	44%	42%	56%	37%
refus candidat	7	46	64	75	42	234
refus structure	18	5	3	31	37	94
dossiers traités (accueillis/relogés + refus)	43	136	294	338	647	1458

Le Fonds national pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement

Ce fonds, crée en 2011, est abondé par les astreintes payées par l'Etat (*pour non relogement ou non hébergement dans le délai imparti*)

Sa gestion est assurée par la Caisse de Garantie du logement locatif Social (CGLLS)

Son objectif : faciliter le relogement des ménages PU DALO

Les actions qu'il finance :

- des diagnostics
- des actions d'accompagnement vers et dans le logement

Ses opérateurs dans le 95 (*actifs depuis 12/2012*)

- IDL 95 pour le réalisation des diagnostics
- l'association des Cités du secours catholique (ACSC) et FREHA pour la réalisation des mesures d'accompagnement des ménages

Les instances et organismes pouvant le solliciter : la Comed, la CCAPEX, les CCAS, les services sociaux, les bailleurs.

La mise en œuvre du service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

Les travaux conduits dans le cadre du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ont permis de dégager des propositions portant la Refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement, dont la création d'un Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO).

Elle repose sur les textes suivants :

- la circulaire MEEDEM du 8 avril 2010
- la circulaire DGCS/USH/2010/252 du 7 juillet 2010
- la circulaire Cabinet/2012/133 du 29 mars 2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation
- la circulaire interministérielle du 4 janvier 2013 relative notamment au projet territorial de sortie de l'hiver

Le fonctionnement du SIAO est fondé sur :

- l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge,
- le logement d'abord : l'hébergement n'est pas une étape indispensable

Le SIAO

Les objectifs se déclinent principalement comme suit :

- réduire de façon significative le nombre de personnes à la rue
- replacer les personnes au cœur du dispositif
- simplifier les démarches d'accès pour les personnes et pour les travailleurs sociaux
- traiter les demandes avec équité
- coordonner les différents acteurs de la veille sociale jusqu'au logement
- renforcer le pilotage du dispositif Hébergement Logement transitoire
- participer à la constitution d'observatoires locaux

Ils concernent l'ensemble des institutions et des acteurs de la veille sociale et de l'hébergement, et doivent favoriser l'amélioration des pratiques professionnelles.

L'Etat, pilote du service public de l'hébergement, a créé le SIAO du Val d'Oise en mars 2011.

Le SIAO

Le SIAO constitue une plate-forme unique, gérée par deux opérateurs désignés par la DDCS:

- l'association Espérer 95 pour le volet urgence,
- L'association IDL 95 pour le volet insertion.

Les deux opérateurs ont des instances communes (comité de suivi SIAO, comité de direction SIAO, groupes de travail) et des outils partagés (fiche entretien/évaluation, bulletin d'information, système d'information ...).

Une charte départementale d'Accueil et d'Orientation a été élaborée en partenariat, elle définit un cadre de référence commun pour l'organisation du SIAO.

Des protocoles de fonctionnement avec les gestionnaires de structures d'hébergement et de logement transitoire actent des engagements réciproques.

Le périmètre

- Hébergement (urgence, stabilisation et insertion) : 989 places
- Logement transitoire : Solibail (240 logements), A.L.T. (245 logements) et résidences sociales (près de 2 000 logements au titre du CP)

Une étape à venir : le SIAO aura en charge l'accès au logement pour les sortants de structures via un accès à SYPLO en liaison avec la DDCS

Le SIAO

L'observation sociale :

Le recueil, via le Logiciel ProGdis, des informations relatives à la description de l'offre d'hébergement et de logement transitoire ainsi qu'à la situation actualisée des ménages demandeurs, transmise par les travailleurs sociaux de l'ensemble des institutions, concourt à créer une base de données départementale qui permet désormais une observation sociale fine.

Le SIAO contribue à la production des bilans périodiques sollicités au niveau départemental et régional. Il répond également à un partenaire qui peut le solliciter, via la DDCS, pour obtenir des informations relative à un groupe de population, l'évaluation des demandes sur un territoire, etc.

La coordination :

La DDCS a confié au SIAO l'animation de la coordination des acteurs au niveau infra départemental : celle-ci s'est traduite par la constitution de Comités locaux des acteurs de l'Urgence sociale (CLAUS) et leur animation. Cette dynamique a permis l'identification et l'adhésion de l'ensemble des partenaires en charge des différents aspects de la veille sociale et de l'hébergement (élus, institutions). Après une phase de repérage mutuel, des réflexions sont conduites sur des thématiques telles que les mesures hivernales et la question de la domiciliation.

Le SIAO

Bilan et perspectives

Après plus de deux ans d'activité, un bilan positif doit être formulé pour le SIAO du Val d'Oise. Le SIAO est opérationnel et constitue un acteur majeur et reconnu dans le secteur de l'hébergement et du logement transitoire.

L'optimisation de son fonctionnement repose sur :

- le renforcement du pilotage des SIAO : la Conférence régionale des SIAO en Ile de France est en cours de constitution
- le développement de partenariats pour, par exemple, une meilleure articulation des problématiques sociales, médico-sociales et sanitaires en lien avec l'ARS et l'offre de soins
- l'unification des deux volets du SIAO, afin de favoriser la fluidité des parcours
- la formation des acteurs

L'application SYPLO sera un outil de pilotage privilégié en constituant un support commun de travail pour les services de l'Etat, le SIAO et les différents bailleurs du département